

Les enjeux du territoire

Présentation générale

Ce territoire de transition entre les Alpes et la vallée du Rhône (3 650 km²) est composé de 28 masses d'eau "cours d'eau" (880 km), 1 masse d'eau artificielle (canal de la Bourne), 7 aquifères principaux et 1 plan d'eau naturel (lac de Paladru). La pluviométrie annuelle est contrastée entre l'est humide et l'ouest bénéficiant d'une pluviométrie plus moyenne. Les régimes hydrologiques sont également variés avec un régime pluvio-nival à étiage hivernal modéré pour la basse Isère et un régime pluvial pour le bas Dauphiné et les affluents rive gauche du Rhône caractérisés par des étiages d'été très prononcés.

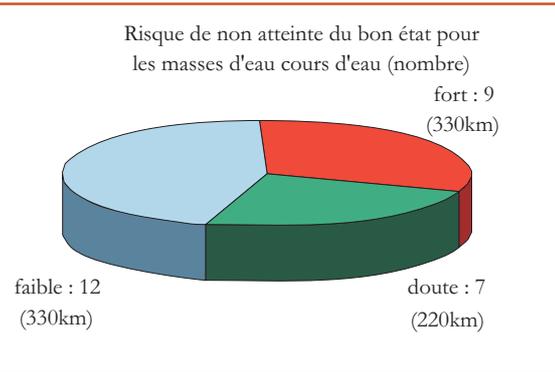
Les pressions sur le milieu

Ce territoire est marqué par un relief beaucoup moins tourmenté qu'à l'amont et un climat d'autant moins rigoureux que l'on s'approche de la vallée du Rhône. Il en résulte un développement de l'agriculture principalement sur la partie ouest et de l'urbanisation autour des principales agglomérations ce qui entraîne une artificialisation des milieux. L'industrie est surtout présente sur le nord du territoire encore sous influence de l'agglomération grenobloise (Voiron, aval immédiat de Grenoble en limite de territoire). Il faut également prendre en compte, surtout sur la partie drômoise de ce territoire, une activité extractive développée en raison de l'importance de gisements de matériaux alluvionnaires.

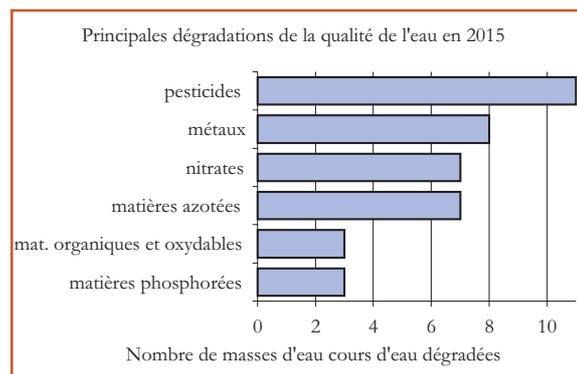
Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Les cours d'eau

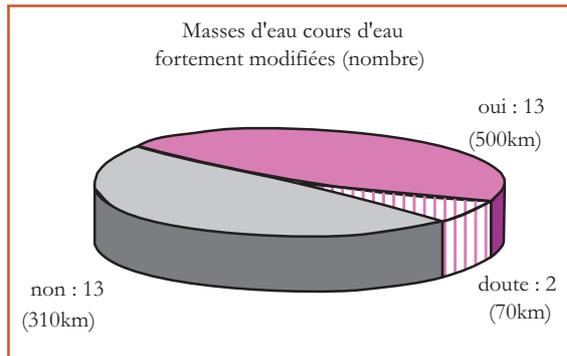
Pour la majeure partie des cours d'eau il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Le graphique ci-après met en évidence ce constat général.



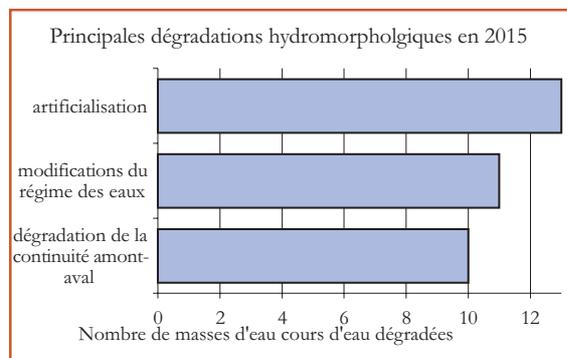
Au niveau de la qualité physico-chimique, l'atteinte du bon état est jugée possible pour environ 45% des masses d'eau. En ce qui concerne les milieux à risque de non atteinte du bon état, on notera principalement les cas des bassins du Dolure, des Veuses et de l'Oron qui, en raison de faibles débits d'étiage, sont fortement affectés par les rejets d'eaux usées, même traitées. Cette pression se traduit par des niveaux élevés de matières oxydables, des matières azotées et phosphorées. La Morge aval est également représentative des milieux soumis à l'urbanisation et aux activités industrielles avec une dégradation par les métaux et les pesticides. La situation du Rhône renforce ce constat général sur le territoire. Le manque d'information en ce qui concerne les autres micropolluants ne permet pas de faire un diagnostic complet mais il est possible que le problème soit étendu sur l'ensemble du territoire. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres de déclassement des cours d'eau à l'horizon 2015.



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des pressions hydromorphologiques qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM).



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



Concernant les **pressions hydromorphologiques**, près de 50 % des masses d'eau (soit 36 % du linéaire) ne sont pas susceptibles d'être pré-identifiées comme fortement modifiées. Les autres le sont essentiellement au titre d'une artificialisation des cours d'eau liée aux aménagements urbains, aux infrastructures et à la présence de cultures intensives en limite du lit mineur.

Bien que les prélèvements et modifications du régime hydrologique ne soient pas retenus pour l'identification en masse d'eau fortement modifiée, un des problèmes importants de ce territoire est la gestion quantitative en raison, d'une part, de la sévérité des étiages estivaux et, d'autre part, des besoins importants de l'agriculture (grandes cultures).

Les aquifères et les plans d'eau

Concernant les **aquifères du secteur**, la forte activité agricole induit un risque au plan qualitatif de non atteinte du bon état fort (dégradations liées aux pesticides et aux nitrates) pour les alluvions anciennes de la plaine de Valence et terrasses de l'Isère et, à un niveau plus faible, un risque sur le plan quantitatif du aux prélèvements agricoles principalement pour les alluvions de la plaine de Bièvre Valloire. Les molasses

Miocène du bas Dauphiné et les alluvions du Rhône entre la Saône et l'Isère présentent un risque moyen par rapport à leur qualité de non atteinte du bon état.

Concernant le seul **plan d'eau naturel** du territoire (lac de Paladru), il y a un doute sur l'atteinte du bon état malgré les efforts importants déjà déployés pour améliorer sa qualité.

Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive.

- **Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** La pression de prélèvement, liée essentiellement à l'activité agricole, ressort comme un des problèmes importants de ce territoire et affecte aussi bien les eaux superficielles que souterraines. En outre, ces prélèvements cumulés à des étiages naturels importants créent des conditions hydrologiques réduisant la capacité de dilution des rejets entraînant ainsi une dégradation de la qualité des cours d'eau. La gestion quantitative apparaît donc comme une thématique prioritaire sur ce territoire pour permettre l'atteinte du bon état.
- **Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** La restauration physique des cours d'eau est également une des thématiques fortes de ce territoire avec de nombreuses dégradations liées à l'urbanisation, à l'agriculture et à l'activité d'extraction de matériaux qui réduisent les fonctionnalités naturelles des cours d'eau. Sur ce territoire, les effets négatifs sont exacerbés par les faibles débits. La restauration physique des rivières est donc un enjeu important.
- **Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?** L'amélioration de la qualité des milieux passe également par un meilleur traitement des rejets, qu'ils soient industriels ou domestiques.
- **Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?** L'activité agricole est également à l'origine d'une pollution des eaux souterraines par les nitrates et des eaux superficielles par les pesticides. L'état des lieux présente encore un certain nombre de

lacunes en terme de quantification. Une amélioration de la connaissance et des pratiques est donc nécessaire.

- Les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la **gestion de l'eau et l'aménagement du territoire** ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des **enjeux sociaux et économiques importants** ?



